

**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :**

**Objet : Budget ville – exercice 2023 – approbation de la décision modificative n°1**

Séance du 22 juin 2023

Convocation du 16 juin 2023

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux juin à 20 h 08, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le seize juin se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122 rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mmes Florence Presson, Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mmes Sylvie Bléry-Touchet, Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, MM. Théophile Touny, Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Konstantin Schallmoser, Mme Nadine Lacroix, M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby, Philippe Szykowski, Numa Isnard

Etaient représentés :

M. Francis Brunelle par M. Jean-Philippe Allardi,  
M. Patrice Pattée par Mme Isabelle Drancy,  
Mme Sakina Bohu par M. Frédéric Guermann,  
Mme Claire Vigneron par M. Emmanuel Goujon,  
Mme Corinne Deleuze par Mme Annie Bach,  
Mme Catherine Palpant par Mme Chantal Brault,  
Mme Liliane Wietzerbin par M. Philippe Szykowski

Secrétaire de séance :

M. Théophile Touny

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 22 juin 2023

**OBJET : Budget ville – exercice 2023 – approbation de la décision modificative n°1**

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport d'Isabelle Drancy,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29 et D-2342-2 relatifs aux dépenses et recettes autorisées par le budget et les décisions modificatives,

Vu le budget pour l'exercice 2023 adopté le 23 mars 2023,

Considérant que les crédits et les débits doivent être complétés pour faire face aux besoins des services,

Après en avoir délibéré, à la majorité (6 votes contre : M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby, Numa Isnard ; 2 abstentions : M. Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin)

DECIDE de compléter les crédits comme suit du budget 2023 :

	BP 2023	DM 1	Total budget 2023
Recettes de fonctionnement	49 650 000 €	48 000 €	49 698 000 €
Dépenses de fonctionnement	49 650 000 €	48 000 €	49 698 000 €
Recettes d'investissement	21 563 000 €	- €	21 563 000 €
Dépenses d'investissement	21 563 000 €	- €	21 563 000 €

ADOpte la décision modificative n°1 au budget de la ville, exercice 2023, mentionnée dans le tableau annexé.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



*Philippe Szykowski*

le secrétaire de séance

*Isabelle Drancy*